

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 22 juin 2020

20h00 Au Mille Club

Présents : E. MAUFROY, C. CHERRIER, L. DE CUYPER, P. DEGRYSE, G. CORNAT, M. GAGNEPAIN, T. MEYER, M. HAMELIN, J. LOFFROY, S. DOMICE, P. HELL, L. DELAGNEAU, T. ESTEVE

Absent excusé : Kévin BOULMIER (pouvoir à Julie LOFFROY)

Absent non excusé : Adrien LAMARE

Secrétaire de séance : Laetitia DELAGNEAU

Ordre du jour

- 1) **Compte de gestion 2019**
- 2) **Compte administratif 2019**
- 3) **Taxes directes locales pour 2020**
- 4) **Budget unique 2020**
- 5) **Confirmation de demande de subvention au titre de la DSIL (dotation soutien à l'investissement public local) pour la restauration du Grand orgue**
- 6) **Choix d'un prestataire pour l'entretien des espaces verts communaux**
- 7) **Renouvellement de la commission CCID (Composition commission communale des impôts directs)**

Approbation des comptes rendus des 25/05/2020 et 02/06/2020

Avant de procéder au vote, M. ESTEVE fait remarquer que dans le compte rendu du 02 juin 2020, il manque les questions du public. Mr Le Maire répond qu'elles n'ont pas été notées donc il n'a pas pu les inscrire au compte rendu.

Pour (13) - Contre (0) - Abstention (1)

♦ Compte de gestion 2019 :

Monsieur Le Maire donne la parole à M. CHERRIER, 1^{er} adjoint, qui présente le compte de Gestion 2019 ainsi que le compte Administratif 2019.

Il est fait lecture du compte de gestion 2019 relatif au budget principal de la commune. Les résultats se détaillent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | | Recettes |
|--|------------|---|------------|
| 011. Charges à caractère général | 306.833,57 | 013. Atténuations de charges | 635,27 |
| 012. Charges de personnel | 178.756,25 | 70. Vente et produits du service | 7.265,82 |
| 014. Reversement de fiscalité | 72.410,00 | 73. Impôts et taxes | 464.972,32 |
| 65. Autres charges de gestion courante | 69.950,31 | 74. Dotations et participations | 131.636,68 |
| 66. Charges financières | 367,36 | 75. Autres produits de gestion courante | 20.833,08 |
| 042. Opérations d'ordre | 46.458,00 | 76. Produits financiers | 15,62 |
| 67. Charges exceptionnelles | 10.008,41 | 77. Produits exceptionnels | 2.304,49 |
| | | 042. Opérations d'ordre | 24.287,64 |
| Total dépenses de l'exercice | 677.784,50 | Total recettes de l'exercice | 651.950,92 |
| Total dépenses au 31/12/2019 | | Excédent antérieur reporté | 14.505,13 |
| Total dépenses au 31/12/2019 | 677.784,50 | Total recettes au 31/12/2019 | 666.456,05 |

Résultat de la section de fonctionnement = - **11.328,45 €**

BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT

| | Dépenses | | Recettes |
|-----------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| 21. Immobilisations incorporelles | 13.122,54 | 16. Emprunts et dettes assimilées | 300.000,00 |
| 10. Dotations, fonds et réserves | 290.583,87 | 21. Immobilisations corporelles | 2.800,00 |
| 16. Emprunts et dettes assimilées | 34.933,10 | 10. Dotations, fonds (hors 1068) | 9.701,34 |
| 040. Opérations d'ordre | 24.287,64 | 040. Opérations d'ordre | 46.458,60 |
| Total dépenses de l'exercice | 362.927,15 | Total recettes de l'exercice | 358.959,94 |
| Déficit antérieur reporté | 219.442,05 | | |
| Total dépenses au 31/12/2019 | 582.369,20 | Total recettes au 31/12/2019 | 358.959,94 |

Résultat de la section d'investissement = - **223.409,26 €**

Le compte de gestion 2019 est adopté à la majorité

♦ Approbation du Compte administratif 2019 :

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 31 juillet 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative de M. MAUFROY, Maire.

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par M. CHARRIER, 1^{er} adjoint

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif 2019, à la majorité, il est adopté.

Pour (11) - Contre (0.) - Abstention (2)

Monsieur Le Maire revient et reprend le cours du conseil municipal

♦ **Taxes directes locales pour 2020 :**

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y a plus de taux à voter pour la taxe d'habitation, celle-ci étant remplacée par une attribution financière de l'Etat calculée par application du taux 2019 sur les bases 2020 soit pour 2020 une recette de 97 638 €.

| | 2019 | | | 2020 | | |
|---------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|
| | BASES | TAUX | PRODUIT | BASES | TAUX | PRODUIT |
| | Prévision. Effectives | Voté | Attendu Réel | Prévision. Effectives | Voté | Attendu Réel |
| Taxe d'habitation | 1 040 000 | 9,29% | 96 616 | | | |
| | 1 045 195 | | 97 099 | | | |
| Taxe fonc. bâti | 816 400 | 15,97% | 130 379 | 832 100 | 15,97% | 132 886 |
| | 815 838 | | 130 289 | | | |
| Taxe fonc. Non bâti | 45 300 | 48,71% | 22 066 | 45 900 | 48,71% | 22 358 |
| | 45 325 | | 22 078 | | | |
| | | | 249 061 | | | 155 244 |
| | | | 249 466 | | | |

Comme vu en commission, il n'y aura pas d'augmentation des taux pour 2020.

Pour (12) - Contre (1) - Abstention (1)

♦ **Subventions pour les Associations :**

Suite à la crise du Covid-19, des manifestations prévues ont dû être annulées. Par conséquent, certaines associations voient leur subvention diminuée ou supprimée.

Seul le Club-Intergénération voit sa subvention majorée de 300 € pour son implication dans la réalisation de masques pour lutter contre la Covid19.

Le versement des subventions reste soumis à la présentation des bilans de chaque association.

| | |
|-----------------------------|----------------|
| ADMR | 300 |
| CLUB INTER-GÉNÉRATIONS | 900 |
| SIADPA | 300 |
| COMITE DES FETES | 500 |
| AMIS DE PONTIGNY | 500 |
| AS SEREIN | 900 |
| SOCIETE DE CHASSE | 150 |
| LA VANDOISE | 150 |
| PONT'ONIC | 550 |
| LES ATELIERS DE L'ORANGERIE | 400 |
| | 4 650 € |

Pour (12) - Contre (2) - Abstention (0)

♦ **Budget unique 2020**

Monsieur le Maire explique les différents postes du Budget de la Commune.

En commission, il a été prévu de se pencher sur certain poste de dépenses de fonctionnement du budget pour essayer faire des économies.

Mr Estève demande à quoi correspond la somme inscrite au compte 281532 de la Section d'Investissement concernant le Réseau d'assainissement. Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit des amortissements, mais qu'il recherchera plus précisément.

Madame Gagnepain demande si les tarifs des prestataires prévus pour les espaces verts ont été intégrés dans les charges du budget présenté. Monsieur le Maire répond positivement.

Madame Degryse s'interroge sur la surévaluation des dotations élus.

Pour (5) - Contre (6) - Abstention (3)

Le budget primitif 2020 n'est pas adopté.

Monsieur Le Maire convoquera une nouvelle commission finances, afin de proposer à nouveau le budget au prochain conseil municipal

♦ Confirmation de demande de subvention au titre de la DSIL (dotation soutien à l'investissement public local) pour la restauration du Grand orgue

Le coût pour la réfection de l'Orgue de l'Abbaye de Pontigny est de 640 587 € HT.

Il est possible de demander des subventions à hauteur de 80 % de cette somme (demande maximale). Les 20% restant doivent être apportés par l'association Orgue à Pontigny grâce à la Fondation du Patrimoine.

Au départ, une demande de subvention à hauteur de 50% a été faite à la DRAC et une seconde à hauteur de 30% à la DETR. Mais dernièrement la Préfecture de l'Yonne a contacté Mr le Maire pour lui expliquer que les subventions de la DRAC ne sont pas cumulables avec celles de la DETR.

Monsieur le Maire a donc sollicité le Préfet de Région, pour bénéficier d'une autre subvention, la DSIL. Le dossier est prêt mais le conseil municipal doit se positionner pour autoriser Monsieur le Maire à faire cette demande.

Pour (11) - Contre (1) - Abstention (2)

♦ Choix d'un prestataire pour l'entretien des espaces verts communaux

Lors du précédent conseil municipal, le choix d'un prestataire avait été reporté. Pour rappel, un des 2 agents de la commune est parti en retraite au mois de mai dernier. Afin de réaliser une économie financière à la commune, et aussi dans le but de dégager du temps chronophage à l'agent restant, Monsieur le Maire souhaitait confier les entretiens des espaces verts à un prestataire de service.

Mr CHERRIER, en charge des travaux de la commune, présente les différents devis reçus pour les travaux de tontes et de fauchage sur la commune :

| PRESTATAIRES | CD VERDURE | PLAINE ET FORET | PARC ET JARDIN |
|--------------|---|-------------------|--------------------|
| TONTES | TTC 15 622,50 €/AN | - | TTC 19 288,50 €/AN |
| FAUCHAGE | L'entreprise n'a pas tout le matériel nécessaire pour la prestation | TTC 3 879,60 €/AN | - |

Au vu de ces résultats, le choix se porte donc sur l'entreprise CD VERDURE pour la tonte et l'entreprise PLAINE ET FORET pour le fauchage

Pour (12) - Contre (1) - Abstention (1)

Les contrats avec les prestataires sont prévus pour un an, et en tacite reconduction. En cas d'augmentation des tarifs des prestataires dans les prochaines années, une consultation avec mise en concurrence serait à nouveau lancée.

L'année 2020 étant déjà commencé les montants des tableaux ci-dessus seront adaptés en conséquence.

Un point sera fait l'an prochain, sur l'économie réalisée pour la commune, et l'économie de temps pour l'agent communal.

♦ Renouvellement de la commission CCID (Composition commission communale des impôts directs)

Monsieur le Maire explique le Rôle de la Commission. Elle a un rôle consultatif et est composée de 6 titulaires et 6 suppléants choisis par la DGFip parmi une liste de 12 titulaires et 12 suppléants présentés par le conseil municipal.

Les personnes doivent avoir 18 ans, être de nationalité française, jouir des droits civils et payer des impôts sur la commune.

Après échange, la désignation des personnes se fera au prochain conseil.

♦ Divers

Monsieur le Maire faire un point sur la représentation de la commune au niveau communautaire.

Il fait lecture du mail concernant l'organisation du conseil communautaire entre les nouveaux et anciens conseillers.

Possibilité aux conseillers municipaux de se présenter à certaines commissions même s'ils ne sont pas délégués communautaires.

- syndicat du Serein

- CLECT

La date du prochain Conseil Municipal ainsi que celle de la nouvelle commission finances seront communiquées dès que possible.

Fin de séance : 21h47